

Destruction du statut d'enseignant-chercheur et grave remise en cause des missions d'Université de service public

Le CA du 23 Juin va siéger sur la question des producteurs et non producteurs à l'UPMF. Suite aux Commissions « L'organisation de la recherche » et « Les dispositifs pour dynamiser la recherche », la Présidence propose, à la hussarde (8 jours entre l'envoi des documents et la réunion), diverses mesures (cf. "ppt" joint) consistant en substance à ne pas payer, selon les situations, 48 ou 96 heures complémentaires aux enseignants considérés comme non producteurs. Cette mesure serait en outre accompagnée de la rédaction d'une fiche annuelle d'activité préoccupante à plusieurs titres (également jointe "docx" ou "odt"). Plusieurs remarques doivent être faites à propos des mesures proposées dans ces documents, **mesures qui viennent d'ailleurs d'être rejetées par le Comité Technique Paritaire par 8 voix contre, 6 pour et 1 abstention.**

1) La tonalité de la discussion et de la présentation par la Présidence est à la stigmatisation des personnes comme si le problème n'était pas national et n'impliquait pas l'ensemble de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. En particulier, dans la fiche annuelle d'activité, aucune référence n'est jamais faite à la troisième dimension de notre métier, celle des tâches administrativo-pédagogiques qui n'ont, pourtant, pas cessé d'augmenter avec l'accroissement des missions conférées à l'Université.

L'impasse sur cette troisième dimension signifie très clairement le risque de son renvoi sur les personnels BIATOS avec lesquels coopèrent actuellement les enseignants impliqués et, plus largement, sur la chaîne administrative.

2) Le document présidentiel part d'un constat très global : il ne donne pas les taux par discipline. Or, de ce point de vue, il y a matière à informer les collègues.

- Quoi qu'en ait dit l'AERES, les critères pris en compte par les évaluations ont été très différents selon les disciplines. Par exemple, en économie, seuls les articles publiés dans des revues référencées ont été retenus à l'exception de tout chapitre d'ouvrage ou ouvrage pour faire bref. La notion de producteur n'a pas été retenue. Notons que l'Allemagne, la Suisse et l'Australie ont d'ores et déjà remis en cause ce type d'évaluation. L'inégalité de traitement entre collègues ne pourra pas durer et elle modifiera profondément le constat.
- Deux disciplines sont particulièrement touchées par la non publication (au sens de l'AERES), l'économie d'abord, la gestion ensuite. Aucun rapprochement n'a été fait entre cette situation et celle de la situation financière des UFR concernées. L'IUT, l'IAE et ESE, dans l'ordre, sont en effet les UFR qui ont le plus fort taux (plus de 50 %) de ressources propres dans leur budget hors traitements des fonctionnaires. Cette situation s'explique par leur fort engagement dans la professionnalisation de leurs filières (Licences Pro –23 à l'IUT, 4 à ESE–, Master Pro) ou dans l'Enseignement à Distance (EAD) et la Formation continue. Il faut alors rappeler que cet engagement s'est effectué sans moyens nouveaux d'où le recours massif aux heures complémentaires.

3) Le constat oublie l'histoire : l'engagement dans la professionnalisation a été réclamé et encouragé par nos équipes présidentielles successives depuis la Présidence de G. Romier. Les DESS ont été créés sous la vice-présidence de F. Petit explicitement sans moyens nouveaux. Cette sollicitation très forte répondait à la politique ministérielle. Il s'agissait de répondre aux besoins de formation nationaux (80 % d'une classe d'âge au baccalauréat qu'il fallait bien accueillir ensuite à l'Université, lutte contre l'échec en premier cycle, l'économie post-industrielle, l'économie de la connaissance, etc.). Il a fallu multiplier les heures complémentaires financées par les ressources tirées des formations. Le résultat en a été un dépassement conséquent des heures dispensées par rapport au potentiel des heures statutaires. Notre actuel Président ne peut ignorer ce fait puisqu'il est continuellement membre de l'équipe présidentielle depuis la Présidence de B. Pouyet (1988) et qu'il était Chargé de mission pour les filières technologiques et sur l'alternance du Président F. Petit (1997-2002). Il le peut d'autant moins qu'à l'époque où il était Premier Vice-Président au CA, chargé des ressources, il avait pour habitude de parler élégamment de la séance de répartition de la Dotation Globale de Financement comme de « la becquée », dénigrant les UFR qui ne se souciaient pas de créer des formations rémunératrices.

4) La politique de stigmatisation vise à masquer les responsabilités réelles dans la situation.

- Si le dépassement en heures complémentaires est aussi conséquent, c'est fondamentalement parce que l'UPMF n'a pas eu d'autres choix pour accomplir ses missions que de développer ses ressources propres : elle a été jusqu'à tout dernièrement l'une des universités les plus mal dotées de France (6ème rang en partant du bas). Il en va de même pour sa dotation en personnels BIATOS puisqu'il lui manque 120 postes par rapport à sa dotation théorique. Et encore faut-il ajouter que nombre de ses ingénieurs d'études ou de recherche remplissent en fait des fonctions d'enseignants-chercheurs.

Le véritable constat est donc que ses personnels ont répondu d'une manière exemplaire aux directives de la politique nationale à la différence de ce que l'on essaie de faire croire aujourd'hui.

- Le dépassement ne correspond en aucun cas à un vol comme ose le dire de manière scandaleuse certains membres de l'équipe présidentielle. Au-delà de ce qui vient d'être dit et qui ne fait que refléter une situation globale, il faut aussi dire que les heures effectuées n'ont pas été décidées par les collègues qui les effectuent (ils ont parfois été « sollicités » vigoureusement). Elles résultent des maquettes des filières, lesquelles ont été successivement votées par les Conseils d'UFR, le CEVU et le CA. S'il y a un vol, alors les complices sont nombreux, à commencer par les membres de l'équipe présidentielle, seuls responsables en dernier ressort.
- Faire mine de réduire ce dépassement en proposant de ne plus rémunérer les heures complémentaires (soit de 48HC, soit de 96 HC selon les scénarios) est sinistre : il s'agit seulement de proposer de travailler autant pour gagner moins. Comme nombre de collègues vont simplement refuser ce chantage en se dégageant de leurs charges (enseignement et/ou administration), c'est en fait le contenu de formation de l'UPMF et sa capacité à accueillir les étudiants qui être mis en danger. Cette évolution est en outre en forte contradiction avec le Plan de développement quinquennal qui vient d'être voté au CA du 19 mai lequel prévoit un alourdissement des tâches d'accompagnement et des efforts d'insertion des étudiants.

5) La philosophie de cette politique perce alors sous le masque du modernisme managérial : la suppression généralisée des heures complémentaires va contraindre les UFR concernées à supprimer massivement des formations, y compris en EAD, réduisant les possibilités de qualification pour le public, y compris de formation continue, et les ressources propres. C'est l'insertion de notre université dans le tissu économique et la société qui va être gravement affectée. Au sursuivisme précédent qui a obligé nombre de collègues à se surcharger en tâches pédagogiques et administratives, la politique proposée ajoute un nouveau sursuivisme qui va détruire tout ce qui a été laborieusement construit au cours des années passées.

6) La destruction de notre capacité d'insertion économique va ouvrir un large champ au secteur privé comme nous le voyons déjà avec la montée d'Ecoles privées (fortement) payantes. Cette politique pourrait au moins se draper de la cohérence de la théorie libérale si, par exemple, les locaux de Grenoble Ecole de Management (GEM) n'avaient été largement payés par des fonds publics de collectivités territoriales et locales. En fait, il s'agit de mener un combat politique, celui de la destruction de nos statuts et de la réduction de l'emploi public.

7) La fiche d'activité proposée n'a aucun caractère légal. Le CNESER vient tout récemment de casser une décision du Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieur de Metz qui sanctionnait l'un de ses enseignants pour non-respect de l'obligation de recherche. Le CNESER rappelle que seul le CNU est habilité à juger de cette activité et ceci tous les quatre ans et que l'AERES n'est habilitée à évaluer que les seuls laboratoires. En fait, il s'agit, via le recours au non-paiement des heures complémentaires, de libérer des marges de manœuvre financières pour permettre à quelques producteurs d'obtenir un statut privilégié par décharge d'enseignement.

Ce qui est en jeu, c'est la création de corps d'enseignants différenciés ouvrant la voie à la destruction du statut de la fonction publique dans nos métiers.

8) Mais le statut des enseignants-chercheurs est encore en vigueur. C'est sur cette base que doit être envisagée l'aide au retour à la publication. Cette politique doit être négociée avec les personnels et doit être prudente afin de ne pas mettre en péril l'architecture actuelle de nos formations professionnalisantes, ce qui condamnerait notre capacité d'insertion économique. Dans un établissement de 16.000 étudiants et d'un millier d'employés, on ne gère pas le changement à grands coups de gouvernail. Il faut une politique informée, pragmatique, responsable et apaisée. Bref, le contraire que de ce qui nous est actuellement proposé.

Les conseillers élus sur listes intersyndicales au CA de l'UPMF
Le 18 juin 2011